



PEVR

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Éric Antoine, président
Anne-Marie Arcand, commissaire-parent
Marc-Olivier Bisson
Martine Caron
Daniel Cooke, commissaire-parent
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Edmond Leclerc
Sylvain Léger
Raymond Ménard
Stéphane Mongeon, commissaire-parent
Caroline St-Louis
Sylvain Tremblay, vice-président
Andreann Thibert, commissaire-parent
Janie Vallée

GESTIONNAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION

Daniel Bellemare
Jean Beauchamp
Odette Bernier
Sébastien Bujold
Mathieu Carrière
Nathalie A. Charette
Ann Dontigny
Julie Fleurant
Raynald Goudreau
Louise Laroche
Annie Larocque
Nancy Morin
Stéphane Paquette
Éric Sincennes



Le plan d'engagement vers la réussite

Le Conseil des commissaires est fier d'introduire le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV).

Les cibles fixées dans ce plan concernant les objectifs (diplomation et qualification, persévérance scolaire, agir tôt, littératie et numératie dès la petite enfance, actualisation des modalités d'évaluation en mathématiques, actualisation des modalités d'évaluation en français et, « au Québec, on bouge ») feront l'objet d'une vigie continue de la part du Conseil des commissaires de la CSCV. Les mécanismes de suivis nous permettent de croire à une nette amélioration des résultats dans les prochaines années.

Pour se fixer des objectifs aussi ambitieux, il faut croire en ses moyens! La mobilisation de tous les acteurs impliqués envers le PEVR sera de mise pour que ces promesses se concrétisent. La CSCV a des atouts pour atteindre ses objectifs: du personnel hautement qualifié et engagé qui déploie tous les efforts et énergies pour l'atteinte des résultats qui comptent. Le personnel enseignant, le personnel de soutien, les gestionnaires et les professionnels sont la pierre angulaire des résultats positifs escomptés et d'une période faste au cours des prochaines années.

Nous croyons avec véhémence qu'en agissant tôt, les inquiétudes envers les élèves d'aujourd'hui et leurs besoins ne seront qu'un vague souvenir d'une époque où nous avons pris les mesures, aussi drastiques soient-elles, pour arriver à nos fins. Sans l'ombre d'un doute, le fait d'agir tôt fera une différence marquée dans le développement des élèves et nous permettra de réduire considérablement les zones de vulnérabilité pour les générations futures tout en augmentant nos zones de performance, surtout en milieux défavorisés. Un soutien accru au niveau de la littératie et de la numératie établira des bases solides pour les nouveaux élèves qui font leurs entrées dans le réseau scolaire. Des outils importants seront mis à profit: la conscience phonologique, la conscience de l'écrit, la connaissance des lettres. Les moyens supportés par la commission scolaire tels que l'éveil à la lecture, l'album jeunesse et les ateliers en numératie pour améliorer les résultats sont réfléchis et ont été choisis à partir de données probantes. Le suivi de cohortes de la CSCV est déjà un outil de service personnalisé qui permet de dépister et de récupérer les élèves éprouvant des difficultés. Celui-ci est convoité et sera partagé partout au Québec, ce qui démontrera l'innovation et la proactivité des employés de la CSCV. Mais, au-delà de tout ceci, c'est la collaboration école-famille qui sera le plus fructifiant et qui demeure un élément-clé dans la réussite des élèves.

Ce plan implique la collaboration du personnel de la CSCV, des partenaires du milieu, un engagement continu des services éducatifs et de l'ensemble de la communauté scolaire qui croit en l'avenir de nos élèves et des multiples projets des écoles, des centres et de la commission scolaire. Évidemment, l'implication des parents est essentielle afin de soutenir chaque élève de notre territoire. Tous ensemble, il est permis de croire que nous ferons des pas de géants en termes d'amélioration des résultats au cours des 5 prochaines années. Ensemble, nous serons tous fiers d'y avoir contribué et nous pourrons célébrer nos succès!

Éric Antoine,
président

TABLE DES MATIÈRES

A	LA RÉFÉRENCE AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE	4
B	LA DÉFINITION	4
C	LE CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
D	LES ORIENTATIONS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE :	
	DIPLOMATION ET QUALIFICATION	6
	PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	9
	AGIR TÔT!	10
	LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE DÈS LA PETITE ENFANCE.....	11
	LITTÉRATIE CHEZ LA POPULATION ADULTE.....	12
	ACTUALISATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN MATHÉMATIQUES	13
	ACTUALISATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN FRANÇAIS	14
	AU QUÉBEC, ON BOUGE!	15
	LE MILIEU DE VIE	16
E	LES MÉCANISMES DE SUIVI.....	17
F	CONSULTATION ET ADOPTION.....	17
G	LA DURÉE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	17
H	DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS.....	18

A. LA RÉFÉRENCE AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, en vertu l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique.

B. DÉFINITION

Article 209.1 :

Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- 2° les orientations et les objectifs retenus;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visées;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre.

C. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

SON TERRITOIRE

- L'est de la Ville de Gatineau, la Vallée de la Lièvre et la Petite-Nation.
- Sa superficie est de 3 263 km².

SON ENVIRONNEMENT

- Le développement économique est principalement axé sur le tourisme et l'industrie du bois et des pâtes et papier;
- 23 municipalités de la MRC Papineau;
- 2 municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- 2 secteurs (Buckingham et Masson-Angers) de la Ville de Gatineau;
- Le taux d'élèves fréquentant une école de milieu défavorisé demeure une donnée importante avec laquelle nous devons composer. Il était en 2012-2013 de 29 % au primaire et de 38,1 % au secondaire.

SES ÉTABLISSEMENTS

23 établissements, soient :

- 14 écoles primaires;
- 3 écoles secondaires;
- 2 écoles primaires / secondaires;
- 2 centres d'éducation aux adultes dont les Serres-viables et les 121 Trésors;
- 1 centre de formation professionnelle (2 pavillons).

SES EFFECTIFS

- 3914 élèves au préscolaire / primaire (au 30 septembre 2017)
- 2095 élèves au secondaire (au 30 septembre 2017)
- 323 élèves en formation professionnelle (au 30 septembre 2017)
- 595 élèves en formation générale des adultes (au 30 septembre 2017)

SES RESSOURCES HUMAINES

- 745 employés réguliers et 444 employés temporaires.
- *Le 1^{er} employeur en importance du territoire de Papineau*

SON BUDGET

Le budget de la commission scolaire est d'environ 80 000 000 \$ dont 20 % provient des taxes scolaires.

ORIENTATION : Diplomation et qualification

OBJECTIF 1 : Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent un premier **diplôme** (DES ou DEP) ou une première qualification.

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - Augmentation de l'obtention d'un DEP, passant de 3,3 % à 5,6 % au cours des 4 dernières années. La moyenne régionale de la diplomation en FP est de 1,9 % et provinciale de 2,4 % pour la dernière cohorte.
 - Le nombre d'élèves qualifiés (10,1 %) et leur taux de persévérance en FPT et FMSS.
 - À la 8^e et 9^e année de scolarisation, nous savons ce que deviennent les élèves non diplômés¹ :
 - TÉVA²
 - L'analyse du cheminement des élèves qui passent par le pré-DEP et poursuivent dans un programme ou l'autre (régulier, FGA, FP) est très positive : 87 % poursuivent leurs études.
- Zones de vulnérabilité :
 - Le pourcentage des élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire qui sortent sans diplôme ni qualification, à l'échelle de notre commission scolaire, est de 5,6 % chez les garçons par comparaison aux filles qui est de 2,2 %. Au niveau provincial, le taux chez les garçons est de 4,7 % et chez les filles de 2,9 %.
 - Le taux de 38,1 % d'élèves qui fréquentent une école secondaire de milieu défavorisé par comparaison à la région (20,1 %) ou à la province (29,7 %). Le taux de 29 % d'élèves qui fréquentent une école primaire de milieu défavorisé par comparaison à la région (21,9 %) ou à la province (30 %).
 - La proportion d'élèves HDAA codés MEES (validés EHDA), en FGJ, à notre commission scolaire en 2015-2016 est de 4,54 % et en 2016-2017, il était de 5,21 %. Les taux moyens de la région ou de la province ne sont pas disponibles.
 - Les élèves qui se sont présentés au secondaire avec un retard chronologique cumulé au primaire³ (7 ans au primaire) obtiennent un faible taux (50 %) de diplomation ou de qualification.

¹ Outre les élèves diplômés ou qualifiés composant le 68,3 % de la cohorte 2008-2009, nous pouvons nous questionner sur ce qu'il advient des 157 autres élèves (31,7 %) de cette même cohorte... En poursuivant notre suivi auprès de ces élèves, à leur 8^e année de fréquentation scolaire, nous réalisons que les taux de réussite (obtention d'un diplôme ou d'une qualification) augmentent d'un 3,8 % supplémentaire (19 élèves). Nous découvrons aussi qu'un autre 3,8 % de ces jeunes (19) sont toujours inscrits dans un programme de la CSCV et que 3,4 % (17) sont inscrits dans une autre commission scolaire du Québec. En plus de ce taux de 72,1 % d'élèves diplômés ou qualifiés, il faut souligner qu'un nombre supplémentaire de ces élèves (7,2 %) continue de persévérer en vue d'obtenir un diplôme!

² Dans une perspective de *transition de l'école vers la vie active* (TÉVA), nous croyons qu'il faut nous préoccuper des élèves qui ont quitté l'école sans diplôme ou qualification. La recherche que nous avons faite auprès du SARCA pour savoir ce qu'ils sont devenus nous amène à identifier que 6,7 % de ces jeunes (33) ont intégré le marché du travail, que 0,6 % de ces élèves (3) sont sans emploi, alors qu'il a été impossible de retracer 13,3 % des élèves (66) de la cohorte 2008-2009. En conclusion, quand on se préoccupe des jeunes et de leur réussite personnelle, sans tenir compte du délai de 7 années du ministère de l'Éducation, nous pouvons dire qu'au moins 86,1 % des élèves de la cohorte 2008-2009 ont soit réussi à compléter un programme, sont en voie de le compléter ou ont réussi à s'intégrer au marché du travail.

³ Les dernières statistiques nous indiquent que le taux d'élèves arrivant au secondaire en 2015-2016 avec un retard scolaire (14,6 %) était inférieur par rapport à la moyenne régionale (19 %) et légèrement supérieur au réseau public (13,1 %).

INDICATEURS : Taux de diplomation et de qualification réunis :cohorte 2007-2008(après 7 ans)

○ Sexes réunis	64,6 %
○ Garçons	60,5 %
○ Filles	69,0 %
○ EHDAA	55,9 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	58,0 %

cohorte 2008-2009(après 7 ans)

○ Sexes réunis	71,6 %
○ Garçons	69,0 %
○ Filles	74,3 %
○ EHDAA	58,4 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	66,7 %

cohorte 2009-2010(après 7 ans)

○ Sexes réunis	ND
○ Garçons	
○ Filles	
○ EHDAA	
○ Élèves issus de milieux défavorisés	

 Taux de diplomation :cohorte 2007-2008(après 7 ans)

○ Tous	53,8 %
○ Garçons	45,6 %
○ Filles	62,4 %
○ EHDAA	30,3 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	77,4 % (cohorte 2008-2009)

 Taux de qualification:cohorte 2007-2008(après 7 ans)

○ Tous	10,9 %
○ Garçons	14,9 %
○ Filles	6,5 %
○ EHDAA	69,7 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	22,6 % (cohorte 2008-2009)

CIBLE :

<input type="checkbox"/> Taux de diplomation et de qualification réunis :	<u>cohorte 2015-2016</u> (rapport annuel 2022-2023) <u>(après 7 ans)</u>
○ Sexes réunis	80,0 %
○ Garçons	80,0 %
○ Filles	80,0 %
○ EHDAA	80,0 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	68,0 %
<input type="checkbox"/> Taux de diplomation :	<u>cohorte 2015-2016</u> (rapport annuel 2022-2023) <u>(après 7 ans)</u>
○ Tous	67,0 %
○ Garçons	60,0 %
○ Filles	74,0 %
○ EHDAA	45,5 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	80,0 %
<input type="checkbox"/> Taux de qualification:	<u>cohorte 2015-2016</u> (rapport annuel 2022-2023) <u>(après 7 ans)</u>
○ Tous	12,0 %
○ Garçons	15,0 %
○ Filles	8,0 %
○ EHDAA	54,5 %
○ Élèves issus de milieux défavorisés	20,0 %

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).
- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Les programmes de pré-DEP 3 et 4 sont importants à soutenir pour le futur!
- Il faut questionner l'ensemble de nos interventions au primaire pour prévenir les retards d'apprentissage.
- Le suivi des élèves du 2^e cycle du secondaire régulier, en voie d'obtention d'un DES, à qui il manque des unités dans certains cours obligatoires pour la sanction de leurs études.
- Le suivi de cohortes.
- Soutien des élèves en orthopédagogie et enseignement ressource
- Classe à effectif réduit pour certains groupes d'élèves (Pré-dep 4, consolidation et certaines classes d'aide)
- Soutien par des partenaires externes et du milieu scolaire selon les dossiers particuliers des élèves dans le besoin.
- Harmonisation de l'évaluation avec les élèves EHDAA au secondaire avec le modèle SEMA.

OBJECTIF 2 : Réduire le nombre d'élèves sortant sans diplôme ou qualification au secondaire.

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - En **2014-2015**, le faible taux de sorties sans diplôme (13,9 %) qui continue à baisser et se situe nettement en bas de la moyenne provinciale de 15,5 %.
 - Le taux de décrochages chez les filles était de 7,9 % alors que le taux provincial chez les filles était de 11,9 %.
 - L'excellente collaboration qui s'est créée entre les gestionnaires et leurs équipes dans notre programme de « [suivi de cohortes](#) » qui a permis d'améliorer l'accompagnement des jeunes à risque de décrochage scolaire et la continuité de services entre la FGJ, la FGA et la FP.
 - Toute proportion gardée avec le nombre d'élèves de notre commission scolaire, la CSCV est la commission scolaire de la région qui réfère le plus de jeunes vers les programmes FP de la région.
- Zones de vulnérabilité :
 - Le taux de décrochage chez les garçons était de 20,3 % alors que le taux provincial chez les garçons était de 19,2 %.
 - Les élèves qui **décrochent proviennent davantage de milieux ou d'écoles défavorisés**⁴ : moyenne 10 % sur 5 ans en milieu favorisé / moyenne de 23,94 % sur 5 ans en milieu défavorisé. L'amélioration sur 5 ans de la rétention est de 1 % en milieu défavorisé par rapport à 8,5 % dans les écoles favorisées.

INDICATEURS :

- En **2014-2015**, le taux de décrochage chez les filles était de 7,9 % alors que chez les garçons, il était de 20,3 %.

CIBLE :

- Nous visons donc chez les garçons une cible de décrochage de 14,1 % d'ici 2030 et un maintien des filles à 7,9 %.
- Pour l'année 2020-2021, nous visons 15 % pour les garçons et 7,9 % pour les filles.

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves : écart de **12,4 %** dans le décrochage scolaire entre les garçons (20,3 %) et les filles (7,9 %) de la CSCV.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Le programme de suivi de cohortes supporté par la FGJ-FGA-FP.
- Groupes d'échange visant les pratiques d'accompagnement des élèves à risque du 1^{er} cycle du secondaire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et qui n'arrivent pas à réussir leur 2^e secondaire en mathématique et en français.
- Mise en commun des ressources entre les écoles secondaires Louis-Joseph-Papineau et Hormisdas-Gamelin afin de supporter une mise à niveau des apprentissages des élèves pendant la saison estivale.
- *Bien que ces mesures puissent s'adresser aux deux sexes, une attention particulière sera portée à l'égard de nos garçons.*

⁴ Le taux d'élèves fréquentant une école de milieu défavorisé demeure une donnée importante avec laquelle nous devons composer. Il était en 2012-2013 de 29 % au primaire et de 38,1 % au secondaire.

ORIENTATION : Agir tôt!

OBJECTIF 3 : Augmenter le nombre d'enfants arrivant au **préscolaire** 5 ans sans retard de développement dans l'un ou l'autre des 5 sphères du développement (interventions en amont de l'entrée à l'école).

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - L'expérimentation en 2017-2018 d'un projet intersectoriel (avec la collaboration notamment de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre et les CPE du territoire), financé par la TÉO et supporté par les Services éducatifs de la CSCV, visant à partager les compétences en littératie sur l'animation d'un livre de lecture aux enfants de 4 ans.
- Zones de vulnérabilité :
 - Il y a 4 ans, les orthophonistes de notre commission scolaire identifiaient, en parallèle de l'EQDEM (Enquête québécoise sur le développement des enfants de maternelle), que 20 % des enfants en maternelle présentaient un retard de langage ou des difficultés significatives qui les obligeaient à ouvrir un dossier et à supporter les intervenants de première ligne par des interventions spécialisées. À l'automne 2016, pour le préscolaire 4 et 5 ans, c'étaient 18 % de la clientèle qui manifestaient le même niveau de retard, et ce, dès l'entrée dans le réseau scolaire.

INDICATEURS :

- Nombre d'ateliers en littératie et numératie.
- Outil d'évaluation maison : *Dépiste-écrit* (trois volets : conscience phonologique, conscience de l'écrit, connaissance des lettres).

CIBLE :

- À partir de l'outil d'évaluation commun déterminé par la commission scolaire, une amélioration des compétences en littératie chez 80 % des élèves entre la situation de départ en septembre et l'évaluation de juin.

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2025, porter à 80 % la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité dans l'un des 5 volets de leur développement (EQDEM).

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Comité préscolaire avec les partenaires intersectoriels;
- *Projet Éveil à la lecture*;
- *Projet Album jeunesse*;
- Ateliers numératie.

ORIENTATION : Littératie et numératie dès la petite enfance

OBJECTIF 4 : Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en **littératie**.

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - Le programme des « Albums jeunesse » déployé au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire dans toutes nos écoles a un impact significatif sur l'apprentissage de la langue française.
 - L'intensité des ressources et la fréquence des interventions déployées au préscolaire donnent des résultats et nous aident à réduire les écarts entre les enfants de milieux socio-économiques différents.
 - Les taux de réussite en lecture et écriture à la fin du 1^{er} cycle du primaire est de :
 - Lecture garçons : 87,7 %
 - Lecture filles : 94,7 %
 - Écriture garçons : 85,8 %
 - Écriture filles : 89,7 %
- Zones de vulnérabilité :
 - Taux d'élèves vulnérables (69 % et moins) en lecture et écriture :
 - Lecture garçons : 29,91 %
 - Lecture filles : 19,25 %
 - Écriture garçons : 37,07 %
 - Écriture filles : 20,83 %

INDICATEURS :

- Taux de réussite en lecture et écriture
- Taux d'élèves vulnérables (69 % et moins) en lecture et écriture.

CIBLE :

- Les taux de réussite en lecture et écriture à la fin du 1^{er} cycle du primaire sont de :
 - Lecture garçons : 90 %
 - Lecture filles : 94,7 %
 - Écriture garçons : 90 %
 - Écriture filles : 90 %
- Taux d'élèves vulnérables (69 % et moins) en lecture et écriture :
 - Lecture garçons : 25 %
 - Lecture filles : 15 %
 - Écriture garçons : 32 %
 - Écriture filles : 16 %

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Albums jeunesse et ateliers de numératie;
- Favoriser les échanges et les rencontres entre les différents acteurs du 1^{er} cycle du primaire à partir de septembre 2018.

ORIENTATION : Littérature chez la population adulte

OBJECTIF 5 : Contribuer à rehausser les compétences en littérature de la population adulte située sur le territoire de notre commission scolaire

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - Offre d'un cours de poésie magistral (7 adultes ont participé).
 - 15 min. de lecture obligatoire à chaque semaine.
 - Mise sur pied d'une bibliothèque aux deux centres et accès à celle de LJP pour les élèves du Vallon.
 - Différents points de service pour l'alphabétisation (4).
 - Création d'un journal par les apprenants à Alpha-Papineau (centre d'alphabétisation).
 - Promotion de différents livres à la cafétéria étudiante du Centre le Vallon.
 - Offre d'un cours de grammaire en mode magistral.
 - Offre de cours de français aux élèves du DEP en secrétariat de la FP.
- Zones de vulnérabilité :
 - Trop d'élèves dans les classes de français, difficile de répondre à toutes les questions.
 - Aucun club de lecture n'existe dans les centres.
 - Relancer les élèves de la FGJ de 5^e secondaire qui n'ont pas réussi leur français, afin de les diriger vers la FGA.

INDICATEURS :

- Nombre d'élèves adultes fréquentant les organismes communautaires en alphabétisation (43 en 2017-2018).
- Nombre d'élèves adultes fréquentant la FGA pour des cours en français (47 en 2017-2018).
- Nombre d'élèves adultes fréquentant la place 121 pour des cours allant de l'alphabétisation au français de différent niveau (28 en 2017-2018).

CIBLE :

- Augmenter de 2 % la fréquentation aux différents services de littérature.

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littérature selon les résultats du PEICA de 2022.

ORIENTATION : Actualisation des modalités d'évaluation en mathématiques

OBJECTIF 6 : Augmenter le résultat en **mathématique** des élèves de 6^e année du primaire et de la 2^e année du secondaire.

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - À l'échelle de la commission scolaire, les groupes d'échange supportés par le Service des ressources éducatives concernant les pratiques évaluatives et la planification verticale de l'enseignement sur les compétences *raisonner* et *résoudre*.
 - La formation des nouveaux enseignants du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire sur les différentes pratiques évaluatives.
 - L'accompagnement des directions auprès de leurs enseignants dans ces perfectionnements et dans la mise en place de ces pratiques pédagogiques choisies par le personnel.
- Zones de vulnérabilité :
 - Les rencontres de planification de l'évaluation en mathématique au cours de l'hiver 2016-2017 ont mis en évidence un écart dans la planification pédagogique des enseignants entre la 1^{re} et la 2^e année du secondaire au niveau de la compréhension de la progression des apprentissages.
 - Les résultats présentés par Pierre Collerette sur les retards observés à la fin du primaire nous permettent de mettre en évidence en juin 2016 un taux d'élèves vulnérables (69 % et moins) dans les compétences suivantes :
 - Résoudre : 45 % des élèves se situent avec un résultat de 69 % et moins
 - Raisonner : 56 % des élèves se situent avec un résultat de 69 % et moins
 - Les élèves, qui arrivaient au secondaire avec un retard, vont davantage aller vers de la qualification que de la diplomation. Au fil des dernières années, ces élèves à retard se diplôment de moins en moins et se qualifient davantage. Ces élèves n'arrivent pas à aller chercher leur 2^e secondaire en français ou en mathématique. La moitié d'entre eux n'arriveront pas à passer en 3^e secondaire ou au Pré-DEP.

INDICATEURS :

	<u>6^e année</u>	<u>2^e secondaire</u>
○ Résultats en résolution (sommaire bulletins juin 2017) :	77,4 %	72,1 %
○ Résultats en raisonnement (sommaire bulletins juin 2017) :	76,2 %	64,7 %

CIBLE :

	<u>6^e année</u>	<u>2^e secondaire</u>
○ Résultats en résolution (sommaire bulletins juin 2023) :	80%	75 %
○ Résultats en raisonnement (sommaire bulletins juin 2023) :	80 %	70 %

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Nous savons que le passage primaire-secondaire devrait être mieux supporté (1) par un partage de pratiques pédagogiques qui est planifié à partir de la 5^e année et (2) une cohérence de l'encadrement disciplinaire (positif, enseignement explicite des comportements attendus).
- Nous savons que nos écoles de milieux défavorisés doivent mettre en place les conditions propices pour rendre efficaces les mesures probantes. Dans le projet de « [suivi de cohortes](#) », nous retrouvons un onglet avec une liste de pratiques éducatives modèles.
- Poursuite de la promotion de pratiques adaptées aux besoins des élèves dans les milieux ciblés.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Groupes d'échanges sur l'évaluation et accompagnement dans la mise en place des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves dans les milieux ciblés.

ORIENTATION : Actualisation des modalités d'évaluation en français

OBJECTIF 7 : Augmenter le résultat en **lecture et écriture** des élèves de 4^e et 6^e année du primaire et de 2^e et 5^e année du secondaire.

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - Le résultat moyen en français-écriture⁵ de 5^e secondaire (juin 2017) de 64,8 % par comparaison à la région (66,1 %) et à la moyenne provinciale (68,3 %).
- Zones de vulnérabilité :
 - Parmi les élèves qui sont éligibles au DES, en 5^e secondaire, 1 élève sur 5 (20 %) n'obtiendra pas le DES. La cause principale de cet échec pour ce groupe d'élèves, est un échec en **langue d'enseignement** dans 90 % des cas.
 - De façon globale, en lecture et en écriture, tant au primaire qu'au secondaire, les résultats moyens de nos élèves plafonnent et sont inférieurs aux cibles identifiées.
 - Les résultats présentés par Pierre Collerette sur les retards observés à la fin du primaire nous permettent de mettre en évidence en juin 2016 un taux d'élèves vulnérables (69 % et moins) dans les compétences suivantes :
 - Lecture : 34 % des élèves se situent avec un résultat de 69 % et moins
 - Écriture : 41 % des élèves se situent avec un résultat de 69 % et moins
 - Les résultats moyens aux différentes épreuves uniques du ministère sont inférieurs à la moyenne provinciale. Cependant, il faut tenir compte du faible taux de décrochage de notre commission scolaire qui nous amène à présenter à ces épreuves uniques un plus grand nombre d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

INDICATEURS :

	<u>4^e année</u>	<u>6^e année</u>	<u>2^e sec.</u>	<u>5^e sec.</u>
○ Résultats en lecture (sommaire bulletins juin 2017) :	75 %	74,9 %	64,4 %	68,2 %
○ Résultats en écriture (sommaire bulletins juin 2017) :	74,4 %	74,3 %	68,7 %	67,2 %
○ Taux de réussite à l'épreuve ministérielle ⁶ <u>de lecture</u> (juin 2017) : (Le taux des 4 cs de la région en juin 2017 était de 84 %)	81,5 %	84,3 %	Ne s'applique pas	
○ Taux de réussite à l'épreuve ministérielle ⁷ <u>d'écriture</u> (juin 2017): (Le taux des 4 cs de la région en juin 2017 était de 87 %)	87 %	91,9 %	81,1 %	65,1 %

CIBLE :

	<u>4^e année</u>	<u>6^e année</u>	<u>2^e sec.</u>	<u>5^e sec.</u>
○ Résultats en lecture (sommaire bulletins juin 2023) :	80 %	80 %	70 %	70 %
○ Résultats en écriture (sommaire bulletins juin 2023) :	80 %	80 %	70 %	70 %
○ Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture (juin 2023) :	85 %	88 %	Ne s'applique pas	
○ Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture (juin 2023) :	90 %	93 %	83 %	70 %

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public.

Moyens supportés par la commission scolaire :

Groupes d'échanges sur l'évaluation et accompagnement dans la mise en place des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves dans les milieux ciblés.

⁵ Résultats de l'épreuve unique d'écriture de 5^e secondaire

⁶ Collerette fig. 12 et tableau 7

⁷ Collerette fig. 11 et tableau 6

ORIENTATION : Au Québec, on bouge!

OBJECTIF 8 : Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée (soit 420 minutes par semaine).

CONSTATS :

- Zones de performance :
La proportion de jeunes qui respectent les recommandations en matière d'activité physique, soit 60 minutes/jour d'intensité moyenne à élevée est de 22% chez les filles et 44% chez les garçons. Les garçons sont donc plus actifs que les filles (différence de 22% globalement).

La proportion de jeunes de la CSCV qui respectent les recommandations en matière d'activité physique, soit 60 minutes/jour d'intensité moyenne à élevée est de 33% comparativement à 40% pour la région de l'Outaouais.
- Zones de vulnérabilité :
Il y a une baisse marquée de la proportion de jeunes qui respectent les recommandations en matière d'activité physique lors du passage du primaire au secondaire. En 6^e année, 32% des filles respectent les recommandations. Cette proportion diminue à 17% en première secondaire. Chez les garçons, ça passe de 55% à 36% lors du passage du primaire au secondaire.

INDICATEURS :

- Le pourcentage d'élèves bougeant minimalement 60 minutes par jour dans leurs temps libres, tel que mesuré par le questionnaire PROPEL.
- Le pourcentage des élèves de l'école qui participent de façon régulière à des activités physiques ou qui se préparent durant l'année à relever un défi physique important (ex. : activité promue par l'école dans le cadre de la GTE).

CIBLE :

- D'ici 2027, augmenter d'au moins 20% la proportion des élèves qui font au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres, à savoir, passer de 33 % à 53 % pour les élèves de la CSCV répondant au questionnaire PROPEL.
- D'ici 2023, augmenter à 43 %...

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2027, augmenter d'au moins 10% la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Visite aux écoles secondaires;
- Maintenir les tournois de soccer annuels pour les 6^e année;
- Favoriser la mise en place de programme comme FillActive et 100% fille;
- Poursuivre acti-leader au primaire;
- Favoriser la mesure « Bouger à l'école ».

ORIENTATION : Le milieu de vie

OBJECTIF 9 : D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

CONSTATS :

- Zones de performance :
 - Globalement, l'état de nos bâtisses est satisfaisant, puisque l'indice de vétusté de janvier 2018 est de 5.05%, soit B (bon).

- Zones de vulnérabilité :
 - Depuis, 2010, les budgets en entretien réparation ne sont pas indexés par le MEES.
 - La directrice et le coordonnateur du Service des ressources matérielles prendront leur retraite d'ici juin 2019.

INDICATEURS : en date de janvier 2018

- Indice A_ Très bon : 7 bâtisses
- Indice B_ Bon : 7 bâtisses
- Indice C_ Satisfaisant : 6 écoles
- Indice D_ Mauvais : 1 bâtisse

CIBLE :

- Diminuer le nombre de bâtisses avec un indice C (satisfaisant) ou D (mauvais).
- Garder l'indice global de vétusté de la CSCV à B (bon).

CIBLE NATIONALE (s'il y a lieu) :

- D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Moyens supportés par la commission scolaire :

- Coopérer au mandat d'inspection de nos infrastructures, commandé par le MEES et mettre en place les recommandations qui en découleront.
- Se tenir au courant des meilleures pratiques en termes d'aménagement des classes.
- Maintenir notre niveau d'investissement au maintien des bâtiments de manière à maintenir un indice global de vétusté à B (bon).

E. LES MÉCANISMES DE SUIVI

Selon l'article 220 de la Loi de l'instruction publique (LIP), la commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus au plan d'engagement vers la réussite, conclu avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

F. CONSULTATION ET ADOPTION

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 jours à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan.

G. LA DURÉE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 jours à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication.

La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan.

La période du plan d'engagement vers la réussite doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

H. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Mission

La mission des commissions scolaires est définie dans la Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP). Ce faisant, la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est la suivante :

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

De façon plus spécifique, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a la volonté de fournir un environnement propice aux apprentissages et au développement de toutes les personnes qui y étudient et qui y œuvrent. À cette fin, elle s'engage à:

- développer le plein potentiel de chacun des élèves dont elle a la charge;
- soutenir son personnel et ses établissements dans la mise en œuvre de services éducatifs diversifiés, de qualité et accessibles pour toutes les clientèles qu'elle dessert, jeunes et adultes;
- favoriser et promouvoir l'accomplissement de la mission de ses établissements, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier toutes les personnes de façon équitable;
- former une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux réalités du marché du travail sur son territoire, dans sa région et au Québec;
- jouer son rôle de partenaire majeur dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle de sa communauté.

Nos croyances et nos valeurs

Les personnes qui travaillent à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et les élus qui la dirigent adhèrent aux valeurs suivantes :

- **L'engagement :**
Incitant chaque élève, chaque membre du personnel et chaque membre de la communauté à souscrire à l'effort collectif proposé.
- **La fierté :**
Créant chez la communauté éducative un sentiment d'appartenance et de satisfaction face à ses réalisations et ses réussites.
- **La rigueur :**
Faisant naître le souci de la précision et du travail bien fait.
- **La persévérance :**
Obligé à démontrer ténacité et volonté d'aller jusqu'au bout de ce que l'on entreprend.
- **Le respect :**
Des personnes et des rôles.

Principaux services offerts

Services d'enseignement

Éducation préscolaire

Le programme du préscolaire 5 ans est offert à tous les enfants du territoire. Le programme du préscolaire 4 ans est accessible aux élèves vivant avec un handicap de tout notre territoire selon les critères prévus par le MEES et aux élèves desservis par les écoles De la Montagne, Maria-Goretti et Providence toujours selon les critères prévus par le MEES. Quant au programme Passe-Partout, celui-ci est offert selon différentes modalités définies par le ministère dans certaines écoles ciblées de milieux défavorisés. Notons que ce programme a une double mission soit d'accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et d'aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Enseignement primaire et enseignement secondaire

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et les programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Nos écoles offrent un enseignement général ainsi qu'une variété de projets pédagogiques particuliers dans divers domaines (sport, musique, programme d'éducation intermédiaire (PEI) etc.). On trouve également une école aux fins d'un projet particulier desservant la clientèle sur tout le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Notons que la CSCV offre également, aux élèves du secondaire, des cours d'été.

Formation générale des adultes

La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus. Différents services sont accessibles : alphabétisation et présecondaire, cours de niveau secondaire, francisation, études à distance, des formations visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale et de la formation pour les adultes ayant des besoins particuliers.

Formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Près d'une quarantaine de programmes à temps plein sont offerts. La population peut également bénéficier de cours à temps partiel.

Services éducatifs complémentaires

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées offre aux élèves qui y ont droit en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Ceux-ci ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, la commission scolaire s'est dotée d'un programme pour chaque service éducatif complémentaire :

- Programme de services de soutien;
- Programme de services de vie scolaire;
- Programme de services d'aide à l'élève;
- Programmes de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent les services suivants :

- de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- d'animation, sur les plans sportif, culturel et social;
- de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- de psychoéducation;

- d'éducation spécialisée;
- d'orthopédagogie;
- d'orthophonie;
- de santé et de services sociaux;
- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Services à la clientèle scolaire

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées offre aussi, selon certaines modalités, des services tels que le service de garde, la surveillance pendant la période du dîner à l'école, des services de restauration et de transport.

Autres services

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées offre également les services suivants :

- SARCA : Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.);
- SERVICE AUX ENTREPRISES : services de formation adaptés aux besoins des entreprises et des organisations.

Engagements

Engagements en matière de service à la clientèle

En matière de service à la clientèle, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées s'engage :

- à offrir un service empreint de professionnalisme;
- à répondre avec promptitude à toute demande lui étant adressée ;
- à fournir une prestation de services qui se fonde sur des valeurs d'engagement, de fierté, de rigueur, de persévérance et de respect ;
- à transmettre des informations claires, précises et complètes ;
- à rendre disponibles, au moyen de divers outils d'information, les renseignements faisant davantage l'objet de demandes ;
- à tenir compte, dans la limite des ressources disponibles, des commentaires, des suggestions, des plaintes et des questions qui lui sont adressées, et ce, dans un souci d'amélioration continue de ses services;
- à respecter les règles applicables en matière de confidentialité.

Engagements en matière de reddition de comptes

La commission scolaire adopte un plan d'engagement vers la réussite et rend compte de l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés annuellement dans le cadre de la publication de son rapport annuel qu'elle présente en assemblée publique, et ce, après en avoir informé la population au moyen de différents avis (affichage, publication dans le journal local, site Internet). Le plan d'engagement vers la réussite et le rapport annuel sont disponibles sur le site Internet de l'organisation (www.cscv.qc.ca). Il en va de même des états financiers de l'organisme. Notons qu'il est également possible d'avoir accès à ces documents en s'adressant à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (voir la section des coordonnées).

Traitement des plaintes

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées reconnaît le droit de tout élève et parent d'élève, d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé par l'un de ses représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée. Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de chacune des personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture. Idéalement, un différend devrait être réglé par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné.

Toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du Protecteur de l'élève sont accessibles sur le site Internet de la commission scolaire (www.cscv.qc.ca). Il est aussi possible de s'adresser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour avoir accès à ces documents (voir section des coordonnées).

Coordonnées de l'organisme

Pour joindre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

Par courrier :

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

582, rue Maclaren Est

Gatineau (Québec) J8L 2W2

Par téléphone : 819-986-8511

Par courriel : infocscv@cscv.qc.ca

Par télécopieur : 819-986-9283

Site Internet : www.cscv.qc.ca